

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DVC-ART-2015-011</b>
<b>Direction de la vie communautaire</b>
<b>Service des arts et de la culture</b>
<b>Objet : Dépôt de la candidature d'un élu municipal pour l'édition régionale des Prix du patrimoine 2015</b>
<b>Date : 2015-04-14</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Au cours du mois de mars 2015, nous avons reçu une correspondance du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, concernant les Prix du patrimoine 2015 nous informant de la création d'une mention de reconnaissance pour la contribution d'une élue ou d'un élu à la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes sur son territoire. La Ville de Lévis a donc l'opportunité de soumettre, au Conseil de la culture, la candidature d'une élue ou d'un élu qui s'est particulièrement démarqué(e) par ses réalisations dans la défense et la promotion du patrimoine et de l'histoire au sein de sa communauté.

*Les Prix du patrimoine* est un événement biennal unique qui met en lumière la vitalité du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches lors d'une cérémonie qui rend hommage à des citoyennes et des citoyens ainsi qu'à des organisations qui perpétuent de manière respectueuse et inventive les valeurs patrimoniales. Après les remises de prix locaux dans chacune des villes et des MRC participantes, un grand événement rassemblera tous les lauréats, le samedi 13 juin 2015, dans la municipalité des Éboulements dans Charlevoix. C'est à cette occasion que seront connus les deux récipiendaires de cette mention de reconnaissance, soit une personne pour la région de la Capitale-Nationale et une autre pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Pour cette mention de reconnaissance, il est suggéré de déposer la candidature de M. Jean-Pierre Bazinet. En 2014, à titre de président de la commission consultative de la culture, M. Bazinet a su mener à terme la révision de la Politique culturelle dans laquelle la Ville de Lévis a énoncé ses valeurs patrimoniales en fixant les trois grands objectifs suivants :

- Développer et renforcer l'identité lévisienne
- Protéger et mettre en valeur la richesse et la diversité des patrimoines de Lévis
- Diffuser et promouvoir l'histoire et le patrimoine de Lévis

Il faut également souligner que sous la présidence de M. Bazinet, la Ville de Lévis s'est également dotée d'un plan d'action triennal pour mettre en œuvre sa Politique culturelle. Plus de cinquante (50) mesures concrètes en patrimoine ont été prévues au plan d'action pour les années 2015 à 2017. Parmi celles-ci soulignons particulièrement les mesures suivantes :

- L'élaboration de 5 programmes particuliers d'urbanisme dans les quartiers historiques de la ville
- La sauvegarde des vestiges du Lieu historique national du chantier A.C. Davie, notamment par la restauration des quais et du plan de halage, le plus ancien plan de halage de type Thomas Morton et le seul encore existant en Amérique du Nord.

La candidature de la Ville de Lévis pour cette mention de reconnaissance doit être déposée au Conseil de la culture avant le 24 avril 2015 et être accompagnée d'une résolution du conseil de la Ville. Considérant que la remise de ces mentions spéciales se déroulera le 13 juin prochain, dans la municipalité des Éboulements dans Charlevoix, il y aurait lieu d'autoriser M. Jean-Pierre Bazinet à participer à l'événement régional.

Il faut également mentionner que lors de l'événement régional du 13 juin, le Conseil de la culture annoncera la prochaine ville ou MRC qui sera l'hôtesse de la prochaine édition des Prix du patrimoine en 2017. Par sa résolution CE-2013-03-29, la Ville de Lévis a posé sa candidature pour recevoir l'événement régional en 2017. Nous connaissons donc la décision du Conseil de la culture à cette occasion.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

La Ville de Lévis pourrait ne pas déposer de candidature pour cette nouvelle mention de reconnaissance dans le cadre de l'édition régionale des Prix du patrimoine 2015.

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

La candidature de M. Jean-Pierre Bazinet doit être déposée au plus tard le vendredi 24 avril 2015.

**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)**

**Coûts                      Impacts    2015    2016    2017**

**Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.**

**Disponibilités budgétaires     Oui     Non**

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
  - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

**Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_      Montants      2015      2016      2017**  
\_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_

**Compensation :  ou N/A**

**Projet subventionné :     Oui     Non**

**Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_**

**Signature du responsable d'activité budgétaire**  **Date : 2015 / 04 / 14**

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

La FPD doit être à l'ordre du jour du CV du 20 avril 2015 afin de déposer la candidature de M. Jean-Pierre Bazinet au plus tard le vendredi 24 avril 2015. Le dépôt de la candidature doit être accompagné de la résolution du conseil de la Ville.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

